

Communiqué

Service de l'eau

Le chlorothalonil et ses métabolites : point de situation n° 3 sur le réseau d'eau potable de Lausanne

Le 30 août 2019 et le 13 février 2020, Lausanne annonçait la mise hors service d'un nombre limité de captages à cause de la présence d'un métabolite du chlorothalonil. Les derniers résultats d'analyse de l'ensemble des métabolites montrent que des mesures complémentaires doivent être prises. Plusieurs groupes de captages sont nouvellement concernés.

Suite à l'interdiction du chlorothalonil prononcée par le Conseil fédéral le 12 décembre 2019, l'ensemble des métabolites est considéré comme pertinent, donc avec un seuil admis dans l'eau potable de 0,10 µg/litre. Le 30 août 2019 et le 13 février 2020, le Service de l'eau annonçait avoir mis hors service quelques captages en raison de la présence d'un métabolite du chlorothalonil au-delà du seuil précité. Il informait également poursuivre les investigations sur l'ensemble des ressources en eau souterraine pour tous les métabolites du chlorothalonil. 36 échantillons ont été prélevés et envoyés en analyse au laboratoire Technologiezentrum Wasser (TZW) en Allemagne.

Les résultats reçus montrent qu'un des métabolites (R471811) qui n'avait pas encore pu être analysé jusqu'à présent est décelé dans des concentrations d'en moyenne 5 à 10 fois supérieures au métabolite R417888. Il dépasse ainsi pour certaines adductions largement le seuil des 0,10 µg/l. Lausanne a décidé, en accord avec l'Office de la consommation (OFCO), des mesures suivantes :

- Thierrens et Montaubion : ces sources étaient mélangées au réservoir de l'Orme depuis le 30 août 2019. Elles ne seront désormais plus utilisées.
- Jorattez : ces sources sont hors service depuis le 13 février 2020 et le resteront.
- Prévondavaux : nouvelle mise hors service.
- Froideville : nouvelle mise hors service.
- Les 2 captages de Cheseaux et celui de Fontaine à Basset restent hors service.
- Les 2 captages des Mossues restent hors service.

Le manque d'eau, soit environ 5% de l'eau distribuée, sera compensé par des pompages supplémentaires dans le lac Léman. Lausanne continue ainsi d'alimenter son réseau avec une eau qui respecte parfaitement les nouvelles normes en vigueur.

L'ensemble des résultats d'analyses concernant les micropolluants est disponible sur la page du site Internet de la Ville de Lausanne <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/energies-et-eau/eau/qualite/les-micropolluants/campagne-micropolluants-2018-2019.html>

Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal en charge de l'eau : « La confiance exige la transparence et des décisions ».

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, directeur de la Sécurité et de l'économie, 079 964 27 39

Le Service de l'eau fait partie de la Direction de la sécurité et de l'économie de la Ville de Lausanne. Il est le 3^e distributeur de Suisse et gère l'ensemble du cycle de l'eau, dont l'évacuation et l'épuration. Il est certifié ISO 9001, ISO 14001 et ISO 22000. Son laboratoire est accrédité ISO 17025. Il a obtenu le label Solidarité'eau suisse.

La Municipalité de Lausanne

Lausanne, le 13 mars 2020